**Réunion du Bureau élargi du 30 novembre 2023**

Présents : J. DE PALMAS, T. MARTINO, O. POUTAREDY, R. MARIAMON, F. THERMIDOR, A. MOINACHE, G. ROBERT, I. HOAREAU, M. AISSANI

Excusés : I. MOUROUVIN, C. SOUPRAMANIEN, R. LEBON, S. PICOT, O. BOURBON, L. GENCE, G. LALEVEE, M-R GUEDAMA

Absent : S. GOUAR, D. VINSON

**ACTUALITES SOCIALES ET SYNDICALES**

**Fonction publique PSC (protection sociale complémentaire).** Prise en charge par l’employeur de la moitié de la cotisation santé. Pour l’Education nationale, MGEN, en pleine discussion, retard sur les compromis et les montants. Devait se faire pour rentrée 2024, décalé. MGEN ne fait pas que du soin, mais aussi de la prévention et de l’action sociale (reverse 92% de ses cotisations). Pb : pas pris en compte par la PSC qui ne prend en compte que la santé. Solution : une base obligatoire prise en charge par la PSC + une base additionnelle facultative. MGEN (3 milliards de chiffre annuel) fait partie du solide réseau VYV (1 salarié sur 9), le regroupement de mutuelles dans un puissant réseau permet donc de répondre aux appels d’offre des PSC Fonction publique territoriale, d’Etat… Négociations en cours dans chaque ministère, rien n’est fixé. Arbitrages rendus en 2025, mise en place 1er janvier 2027. Cela permettrait de palier en partie la pénurie de fonctionnaires (ex : concours perdir, 49 faisant fonction) en rendant les postes plus attractifs sans pour autant augmenter réellement les salaires. Guérini a lâché sur la prévoyance, mais rien n’a été fixé sur les prestations santé dans le détail. D’importantes questions en suspens subsistent.

**Salaires et retraites** Une grande partie du traitement dans la Fonction publique sous forme d’ISS (indemnité sujétion spéciale) entre 30 et 35% du traitement en moyenne qui n’est pas pris en compte pour la retraite. En outre, depuis la loi 2008, Indemnité Temporaire de retraite mis e en place de manière dégressive. En 2028 il n’y aura plus d’indexation sur la retraite (baisse dégressive depuis 2018), du coup même pension de retraite à La Réunion qu’en métropole. Soluce : suite aux positions syndicales (dont CGT) et des élus d’outre-mer + contexte de rupture conventionnelles et de démissions en hausse dans la Fonction publique même dans les DOM  consultation du gouvernement qui donne un dispositif de remplacement de 4000 euros annuels sur tous les territoires ultramarins…sauf La Réunion ! Réponse officielle du gouvernement = le coût de la vie chère ne justifie pas ce dispositif à La Réunion. Un amendement adopté pour corriger cela mais à cause du 49.3 qui fait sauter tous les amendements déposés, rien pour La Réunion. Officieusement, il y a trop de retraités à La Réunion, ce qui plomberait les finances publiques. CGTR se mobilise et lance une campagne de communication sur le sujet ainsi que des mobilisations. Une loi rectificative est possible vers mars-avril au nom des principes d’égalité de traitement et de surcoût de la vie chère réel. Pour rappel, la cotisation retraite des fonctionnaires à La Réunion est plus élevée du fait des traitements indexés supérieurs, il n’y a donc pas vraiment de « cadeau » mais une simple redistribution de ce qu’on nous prend.

**Rencontre ministérielle** Discussion avec directeur cabinet de la ministre Fadila Khattabi sur les difficultés des AESH. Réforme des PIAL (passé de 50 à 39) à La Réunion qui gère les élèves en situation de handicap. Dénonciation du manque de moyens qui fait qu’il y a du saupoudrage et des situations inadmissibles (AESH 1h/semaine, pas de prise en charge durant les pauses méridiennes, personne pour aider à prendre le repas…), d’autant plus que la confiance des élèves est essentielle pour que la prise en charge se fasse dans de bonnes conditions. Les AESH sont envoyés sur plusieurs établissements dans des situations précaires avec des emplois du temps lourds et des variétés de situation difficiles à gérer. Le problème du recrutement et du manque de formation est chronique, notamment pour la formation des élèves autistes. Le directeur de cabinet du recteur M. Rivière a répondu que tous les AESH ne seront pas à temps complet pour récupérer des moyens sur le compte de leur précarité. Il serait prévu de recruter des assistantes sociales spécialisées pour évaluer les moyens.

**Congrès**

Hiérarchie de la CGTR Bureau  comité exécutif  conseil confédéral (pareil pour CGT national)

Secrétaire général démis de ses fonctions pour des fautes graves et de différents membres des comités. Différences d’interprétation sur la façon de remplacer les membres et sur la façon d’interpréter les statuts de la CGT. Situation explosive. Soluce : nouveau congrès pour désigner les nouveaux membres. Pb : les désaccords subsistent. Soluce : le conseil confédéral a pris la main conformément aux statuts pendant 3 mois, le temps du congrès. Pb : de graves malversations (statuts non respectés, détournements d’argent, réunions fictives ou mal tenues…). Les comptes ont été redressés en 3 mois grâce à une meilleure gestion et à la confiance des adhérents. 7 fédérations étaient en désaccord, sont allés au tribunal, ont fait une requête et une mandataire judiciaire a été chargée de mettre en place un congrès, de la gestion courante des affaires et de veiller au respect des statuts. Le Congrès se déroulera avec un certain retard mais aura bien lieu. 3 mandataires représenteront la CGTR Educ’action. Une AG aura lieu pour centraliser les adhésions CGTR.

Il est regrettable de devoir passer par la justice pour gérer un désaccord mais l’enjeu est important.

**FORMATION ET VOIE PROFESSIONNELLE**

**Réforme du lycée professionnel**

Olivier prend la parole. Appel à la grève le 12/12 Carole Grosjean (ministre déléguée chargée de l’enseignement professionnel, qui dépend du ministère du travail) souhaite accélérer la transformation de la voie professionnelle, notamment les mesures suivantes :

* N°2 Sur les savoirs fondamentaux (maths, français), hausse du nombre d’heures mais moins de semaines de cours, donc il faudra prendre des heures ailleurs sur d’autres enseignements spé, on supprime l’AP (30h), la co-intervention (52h). Les effectifs réduits sont erronés puisqu’on se servira des tests de positionnement pour créer des groupes de niveaux, ce qui ne signifie pas la même chose. Diminuer le nombre d’heures (120h en moins sur les cycles seconde et première, soit l’équivalent de 7 semaines de cours à temps complet) aura forcément une incidence sur les DGH, certains postes seront en danger.
* N°4 Sur l’organisation de l’année de terminale avec des changements dès l’an prochain. Pas de texte définitif avant le 14 décembre mais des scénarii ont été dévoilés. Scénario 1 de septembre à mai (contrôle continu) avec épreuves ponctuelles en mai + stage + oraux de chef d’œuvre en juillet / scénario 2 contrôle continue de septembre à mars, stage de mars à mai, passage d’épreuves en mai, chef d’œuvre en juillet.

Cette réforme permet au patronat de mettre de la main d’œuvre pas chère à disposition et de maintenir les enseignants au travail qui ne travailleraient pas pendant que les élèves sont en stage. Cela crée une école à deux vitesses et complètement désorganisée, avec certains qui auront des cours en + et une poursuite d’étude en BTS avec plus de chances de réussite et d’autres qui partiront tout le temps en stage et auront moins de cours. Les choix que feront les élèves (stage ou poursuite des cours) créera des inégalités et des conséquences irréversibles sur la poursuite d’études.

Cette réforme montre également une profonde méconnaissance du système et l’accélération est dangereuse car elle pose la question de la faisabilité du projet (formation des enseignants qui nécessite des compétences psycho-sociales ou sur la méthodologie absentes actuellement).

Joel prend la parole. Comment réorganiser les emplois du temps suite aux choix des élèves d’aller en stage ou pas ? Si les classes sont regroupées, que font les autres enseignants ? Que devient le stage de mai qui n’est pas pris en compte dans le diplôme puisque seul l’oral sera pris en compte ? Ce même gouvernement déconstruit avec cette réforme ce qu’il a lui-même construit avec la réforme Blanquier.

**Situation à l’université de La Réunion**

Rachelle prend la parole  CA a changé de date (du 12 au 13 décembre) pour que le recteur ne puisse pas y assister. Rappel rapide : deux inspections du ministère sur le financier et sur les ressources humaines. Regroupement de 7 femmes qui ont déposé une requête auprès de la ministre, qui a diligenté une enquête administrative en passant par la rectrice. Cette enquête devait durer 15 jours, elle a duré 4 semaines, avec 80 auditions au lieu des 7 femmes prévues à l’origine (dont équipe présidentielle et la partie administrative). Plusieurs rapports ont été fait, dont le rapport final qui parle de harcèlement institutionnel, la ministre a donc décidé de suspendre le président de l’université M. Miranville de ses fonctions. Le 27 octobre, un arrêté précise qu’il ne devait plus se rendre sur le site et au CA. M. Miranville a fait deux recours pour suspendre la décision de la ministre au prétexte qu’il est en difficulté financière puisqu’il a trop de charges à payer et que l’université ne tourne pas sans lui (recours rejeté) et le deuxième recours aussi. Le vice-président nommé est dans son camp, donc rien ne change réellement puisque qu’en sous-main M. Miranville est toujours aux manettes. Une demande d’administration provisoire serait l’idéal mais ne peut se faire actuellement car il faut le justifier avec un grave dysfonctionnement. Durant une rencontre avec le recteur, nous avons appris que des enseignants vacataires n’étaient pas payés depuis 2 ans, tout comme des factures depuis plus de 6 mois, que des CDIsations ne se sont toujours pas faites après 6 ans continus, ce qui entraîne des ruptures de contrat… Bref les dysfonctionnements continuent, mais demeurent insuffisants aux yeux du recteur pour ordonner une administration provisoire. Suites pour M. Miranville :

* Section disciplinaire demandé par la ministre
* Sanctions pénales puisqu’une procédure est en cours (harcèlement moral et rémunération d’enseignants qui perçoivent l’indexation alors qu’ils sont installés en métropole)

Joël prend la parole  l’université de La Réunion est tentaculaire. Le système Miranville est dangereux et mafieux. Cela fait des années que la CGTR dénonce le non-respect des lois, la maltraitance des personnels et la gabegie financière au sein de l’université de La Réunion. Le harcèlement sexuel a été la goutte d’eau mais il aurait fallu agir bien avant.

**Formations syndicales**

Formation syndicale 9-10 octobre avec membres CGTR Educ’Action du nord de l’île avec 12 présents à la mairie de St Denis en présence d’un référent juridique France de la CGT, suivi d’une réunion plénière avec 79 présents le lendemain. Co-intervention avec rappels juridiques du droit syndical, plus dur pour le fonctionnaire dans le droit public que pour le travailleur dans le droit privé. 4 entretiens individuels ont été sollicités. Même calendrier à St Pierre les 12 et 13 octobre pour les adhérents du Sud avec des dizaines de personnes présentes. Bilan très positif, beaucoup de personnes présentes, ce qui témoigne d’un élargissement significatif de l’audience de la CGTR sur l’île. Ces formations ont un coût mais sont indispensables pour renforcer les liens avec la centrale et échanger. D’autres intervenants et d’autres questionnements sont possibles et souhaitables. Formation des élus à venir le 14 décembre.

**Point financier**

Fabiola prend la parole. Le compte est à 12 700 euros, les reversements sont en cours.

Joël prend la parole. Gestion autonome avec 30% qui sont reversés à la centrale. Changements à venir, c’est la CGTR qui va capter l’argent et reverser ensuite la part à la CGTR Educ’Action. La situation financière est bonne grâce à la gestion prudente car il y a une grande fluctuation des adhésions qui ne garantit pas de recettes fiables. Les dépenses importantes (venue d’un référent juridique de la centrale CGT, congrès…) sont prudentes et raisonnées.

**Élections CSE École de la deuxième chance.**

Gaëlle prend la parole, élections en cours 3 candidats avec autre liste en face. Accords pré-électoraux ont été défavorables par manque d’informations et d’expérience, il y a 2 collèges (techniciens, agents de maîtrise 28 personnes VS cadres 9 personnes) alors que les textes n’autorisent pas la création d’un collège en dessous de 25 personnes, mais l’accord a été signé. Au 1er tour, seulement les syndiqués ont pu se présenter, nous avons pu récolter 3 voix sur 9. Au 2nd tour tout le monde peut se présenter, échéance à venir. Elle subit un management de la terreur, autoritaire, qui tente de manipuler par les émotions, le copinage… Les homologues cadres rencontrent les mêmes difficultés mais ne se mobilisent pas, sûrement par peur de représailles. Elle craint une détérioration suite aux résultats de ces élections et de la perte du poste d’élue du CSE. Être élu.e suppléant.e ne donne aucun pouvoir et ne permet pas de s’exprimer.

**Calendrier avec l’administration 2024** thématiques fixées en avance par le rectorat mais il y a des questionnements libres :

* 14 février à 10h AÏSSANI
* 20 mars uniquement en visio à 9h LEBON
* 17 avril à 10h POUTAREDY
* 29 mai à 10h THERMIDOR
* 19 juin à 10h MARTINO

**Cas particuliers**

Cas n°1 Fabiola prend la parole. Elle est au prise d’une chef d’établissement dysfonctionnelle, le CA a été très tendu avec un tableau d’amortissement contesté par la direction, du sabotage volontaire et organisé, des désaccords qui terminent en hurlements et en gestes agressifs. Malgré la médiation, les tensions subsistent. Elle a été reçue par Mme Chevalier des ressources humaines du rectorat et le responsable de la DPES pour les personnels administratifs. Joël prend la parole. Fabiola demande une affectation à titre provisoire, mais cela semble compromis malgré le courrier remis au rectorat.

Cas n°2 Joël prend la parole. Didier (référent juridique CGTR Educ’Action) est en conflit avec la DRH du rectorat car il n’a pas d’affectation et que son invalidité n’a pas été prise en compte. Le rectorat n’ayant pas respecté les textes, il leur est impossible de se débarrasser de Didier, qui a intenté 5 actions auprès du tribunal administratif. Il est déterminé et poursuit les actions accompagné d’un avocat. Une entrevue a été sollicitée avec le recteur. Didier est dans une situation financière très difficile puisqu’il est à mi-traitement, a perdu son logement de fonction et cumule près de 6000 euros de frais d’avocat. Une aide exceptionnelle de 1000 euros est votée à l’unanimité par le bureau pour l’aider et le soulager dans ce moment difficile.

Cas n°3 Méziane prend la parole. Au collège Jean Le Toullec, la cheffe d’établissement a instauré un climat de terreur et a divisé la salle des professeurs. Certains enseignants et agents ont été victimes de ses actes, ce qui a entraîné des arrêts longs, des déplacements et des représailles. Les représentants du personnel enseignants de la liste d’Union subissent une forte pression pour ne pas aborder les sujets qui fâchent, qui va des remarques méprisantes aux courriers d’avertissements protocolaires en passant par des appels téléphoniques aux médecins traitants.

Joël prend la parole. Le rectorat est au courant de la situation, des actions sont en cours.

**Préparation AG 2024**

Prévue le vendredi 26 avril (et un congrès tous les 4 ans). Pour entrer dans la centralisation, il est nécessaire de changer les statuts. Le site FOS PTT à la Saline est privilégié, ou alors le CREPS à Saint-Denis. Les points qui seront abordés se dégagent progressivement et peuvent évoluer :

* Ajout de la section du privé
* Modifications statutaires
* Révision du barème de cotisation
* Renouvellement partiel du bureau
* Bilan de la CGTR suite au Congrès qui se sera tenu précédemment